

Décision

Générale

colonial

Décision n° 383 du 12 avril 1952 :

n° 383

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

La rémunération mensuelle de M. Deruyter, employé auxiliaire à la Sûreté de la Côte Française des Somalis, est porté de trente-sept mille francs à quarante mille francs pour compter du 1er avril 1952.